



Charges anormalement élevées

Par **marrypoppins**, le **07/06/2008** à **11:27**

Bonjour,

J'ai acquis un appartement de 75 m² en juillet dernier à Rouen dans une petite copro (4 propriétaires). L'appartement est chauffé en individuel, a été entièrement refait il y a deux ans. Les parties communes sont constituée d'un unique escalier déservant 3 niveaux.

Détail important, un des copropriétaires détient le cabinet immobilier qui a en gestion le syndic de copropriété.

Les charges s'élèvent à 100euros par mois et comprennent le ménage des parties communes (1 fois par mois), l'électricité des parties communes. Je trouve que c'est exagéré.

- 1) Est-ce légal d'être à la fois propriétaire et gestionnaire du syndic.
- 2) Y-a-t'il une lettre type pour demander le détail des charges et des factures qui me permettrait de vérifier que le montant demandé est bien justifié ?

Merci pour votre aide.

Par **saladine**, le **16/06/2008** à **17:32**

bonjour,

effectivement, c'est une situation étrangère, et surtout qui peut prêter à confusion des genres

et de porte-monnaie.

il faut demander simplement au syndic le détail des charges et prendre RV au cabinet pour prendre connaissance des factures.

si malgré tout les factures vous semblent élevées (c'est ce que je pense : 4800 euros d'EDF et de nettoyage), vous pouvez demander des devis, et pour être bien sur, les faire vous même auprès de sociétés de nettoyage.

cdlt

Par **marrypoppins**, le **16/06/2008** à **17:38**

Merci pour votre réponse, je vais m'empresse de prendre RDV

Cdt,